

Louis Desrochers & Fils Ltée

"Si c'est de la ferronnerie... nous l'avons"

TEL. 756-4574

537, RUE NOTRE-DAME

JOLIETTE, QUE.

VOL. LVI — NO 31

JOLIETTE, MERCREDI LE 14 AOUT 1968

L'Action POPULAIRE

Joie ineffable chez les RR. SS. des Saint-Coeurs

Jubilé d'argent de Mère Agnès Bourguine, provinciale

Dimanche, 11 août, l'écran déroule une nouvelle fresque d'histoire d'une singulière beauté: le jubilé d'argent de Mère Agnès Bourguine, supérieure provinciale de la Congrégation des Soeurs des Saints Coeurs de Jésus et de Marie.

Rencontre vraiment intime et familiale! Plus de deux cents religieuses de Joliette, Mère Louise Melançon, supérieure provinciale de Laval-des-Rapides, ainsi que ses assistantes et un groupe imposant de jeunes soeurs, s'unissent dans une même allégresse.

A trois heures est offert le saint Sacrifice par M. l'abbé Marc Marchand, assisté de son frère, le R. P. Herman, p.m.e., missionnaire à Cuba. Dans son homélie, M. l'aumônier laisse voir combien de "leçons de dévouement, de fidélité, d'amour se dégagent d'une demi-siècle de vie religieuse, combien d'actions de grâces montent vers le ciel pour ces jours d'intimité avec le Seigneur." Chant magnifiquement exécuté et musique harmonieuse

font vibrer les coeurs et sont dignes d'une telle solennité.

Les Soeurs: Cécile Dumontier, économiste provinciale, Dorina Desjardins, Fernande Adam et Claire Gascon exaltent aussi les gloires d'un jubilé d'argent. D'autres célèbrent une fête d'or: Mère Hélène Dandonneau, de Laval, ex-supérieure provinciale, les SS.: Anna Comeau, Yvonne Charette, Angélique Godin, Anna-Marie Desjardins, Marie Gadoury et Aurore Vincent. Enfin, le diamant scintille au front des Soeurs: Eva Mochon et Corona Rainville.

Puis, le soir tombe sur un jour débordant de joie, de douce fraternité de louanges au Créateur. Sous un décor féérique, toute la communauté réunie à l'école secondaire Amélie-Fristel, dans une atmosphère de chant, de musique et de poésie, rend hommage à la R. M. Provinciale, l'assure de son affectueuse reconnaissance et de son filial amour.

A l'heureuse jubilaire et à ses compagnes, mille bons souhaits de bonheur, vives félicitations! Ad multos annos!

Formation d'un département de Sciences Religieuses

Le Grand Séminaire de Trois-Rivières s'intègre au Centre des Etudes Universitaires

A compter du mois de septembre prochain, le Centre des études universitaires offrira, parmi l'éventail étendu des cours qu'il dispense, le premier cycle des études théologiques qui conduira à l'obtention du baccalauréat en sciences religieuses.

En effet, en vertu d'une entente appuyée par Son Excellence Geo.-Léon Pelletier, le Grand Séminaire de Trois-Rivières s'intègre au Centre des études universitaires pour constituer le département de sciences religieuses qui s'adressera aussi bien aux futurs prêtres qu'aux professeurs de religion et à toute personne voulant approfondir ses connaissances en sciences sacrées.

Cette intégration académique répond à un besoin actuel. Elle permettra aux séminaristes, tout en poursuivant comme autrefois leurs études sous la conduite de professeurs émérites, d'entrer en contact avec des étudiants évoluant dans un milieu universitaire. D'autre part, le Centre des études universitaires conscient de sa mission pédagogique, y voit un en-

richissement de son enseignement et entend contribuer par là à la formation des maîtres dans un secteur aussi important que les sciences religieuses. Ajoutons que la présence d'un enseignement théologique et des professeurs de cette discipline enrichira grandement l'ensemble intellectuel du Centre.

Le programme

L'ensemble des cours, qui formeront le premier cycle, se poursuivront sur une période de trois années, à l'issue desquelles l'étudiant recevra le baccalauréat en sciences religieuses, équivalant, selon l'ancienne terminologie, à la licence.

Le programme comporte une présentation des diverses matières théologiques, telles l'exégèse de l'Écriture Sainte, la théologie dogmatique et morale, la liturgie, l'histoire ecclésiastique, etc... Il inclut également une initiation à la méthodologie scientifique et des exercices pratiques.

Selon un horaire qui reste à compléter, les cours se donneront tour à tour au Grand Séminaire

et au CEU, en tenant compte des locaux mis à la disposition du département et du nombre d'étudiants qui suivront les cours. L'échange de locaux permettra aussi à des étudiants d'autres disciplines du Centre des études universitaires d'utiliser certaines salles du Grand Séminaire pour leurs cours.

Incidemment, les projections se rapportant à l'inscription sont à l'effet qu'une cinquantaine d'étudiants fréquenteraient ce cours dès septembre prochain, dont une vingtaine à temps complet et les autres à temps partiel. L'intérêt marqué de la Commission scolaire régionale des Vieilles Forges pour ce cours a contribué largement à le rendre possible.

Conditions d'admission

Pour être admis en première année, le candidat doit détenir le baccalauréat ès arts ou le baccalauréat en pédagogie où le baccalauréat en philosophie; ou posséder le brevet "A" ou l'équivalent; ou avoir le diplôme d'études collégiales, pourvu qu'il ait obtenu 18 crédits en philosophie ou l'équivalent.

Un C.S.V. part pour Haïti

JOLIETTE — Le 10 août, le Frère Etienne Leclair, c.s.v., de la province religieuse de Joliette prenait l'avion à Dorval en compagnie des PP. Elie Charlebois, Marcel Genest et du Frère Giroux de la province de Montréal pour se joindre aux Clercs de St-Viateur qui oeuvrent en Haïti.

29 septembre 1925, sur la paroisse St-Joseph-de-Chelmsford, diocèse du Sault-Ste-Marie, est entré chez les Clercs de St-Viateur en 1946; sa longue présence à la maison provinciale de Joliette fut marquée par son travail courtois et minutieux dans le domaine de la mécanique et de l'électricité. Diplômé en électronique de l'Institut Teccart, il saura rendre de précieux services aux maisons vaticaniennes en Haïti. Nous lui souhaitons un heureux séjour dans ce pays ensoleillé.



Frère Etienne Leclair, c.s.v.

Les Clercs de St-Viateur canadiens qui ont la charge du Grand Séminaire de Port-au-Prince pour la préparation du clergé haïtien, dirigent également la Villa Manrèse occupée par une vingtaine de scolastiques de différentes communautés; ces étudiants suivent les cours de philosophie et de théologie au Grand Séminaire qui se trouve à peu de distance; de plus cette maison accueille les missionnaires de passage, les groupes de prêtres et de religieux pour les retraites annuelles.

Les Clercs de St-Viateur, dans l'esprit de Vatican II, ont accepté cette année la direction du Petit Séminaire du diocèse de Gonaïves.

Le Frère Etienne Leclair, né le

Congrès de réorientation des Clercs de Saint-Viateur

Les Clercs de Saint-Viateur du Canada tiendront un important congrès de réorientation à l'Université de Montréal du 21 au 24 courant.

Six cents délégués, représentant un millier de religieux, participeront à la session, la première d'une telle ampleur dans l'histoire de la congrégation établie au pays depuis une centaine d'années.

Sous le thème "Le Clerc de Saint-Viateur dans la cité de demain", les congressistes repenseront la place de leur communauté dans la vie canadienne où son rôle se manifeste dans l'enseignement et les mouvements de liturgie.

Pour approfondir leur recherche, les délégués bénéficieront des services de prêtres et de laïcs de qualité. Citons le chanoine Jacques Grandmai-

La décision de Paul VI ne va pas à l'encontre de l'avis de la commission qu'il avait créée

CITE DU VATICAN (A.F.P.) — En condamnant la pilule, le Pape n'est pas allé à l'encontre de l'avis de la majorité de la commission à laquelle il avait confié l'étude de la question de la natalité. Cette affirmation a été faite dans les milieux ecclésiastiques bien informés à la suite de la confusion qui semble s'être créée à ce sujet.

En effet, rappelle-t-on dans ces milieux, comme Mgr Ferdinando Lambruschini l'a dé-

claré en présentant l'encyclique "Humanae Vitae", "la discussion sur la pilule avait été laissée de côté par la commission dès la réunion de juin 1964". Le prélat ajouta que "les spécialistes en démographie (membres de la commission) ne manifestèrent comme les plus opposés à la licéité de la pilule".

Aimez-vous les uns les autres

On relève donc qu'à aucun moment, la pilule n'a été prise en considération par la commission comme un moyen pouvant être adopté par la régulation des naissances.

La majorité qui s'est manifestée au sein de la commission, à la fin des ses travaux, en 1966, se prononçait seulement pour une "rénovation" de la doctrine traditionnelle de l'Eglise en la matière. "Mais

— et ce sont encore les termes de Mgr Labruschini — elle ne fut pas unanime dans ses tentatives d'expliquer jusqu'à quel point, dans la rénovation du magistère, on ne compromettrait pas la continuité de celui-ci. Et, ajouta le prélat, il ne s'agissait pas de nuances, mais de dissensions assez profondes."

On ne songeait donc pas à recommander tel moyen plutôt que tel autre.

C'est pourquoi, devant ce désaccord, Paul VI fit poursuivre les études, prit d'autres avis et après une "mûre réflexion" décida de se prononcer pour le maintien de la doctrine traditionnelle en laissant toutefois la porte ouverte aux progrès que la science pourra mettre au service de l'Eglise.

Maison de l'Immaculée-Conception

750, rue St-Louis, Joliette

Tél. Maison: 756-6533 Directrice: 756-0320

RETRAITES

AOÛT:

18 au 25: Exercices Spirituels de St-Ignace pour: Prêtres, Religieux, Religieuses, Laïcs et Laïques. par: le R.P. Paul Laramée, S.J.

Chronique de la Cathédrale

De la grande visite...!

Dimanche dernier, notre communauté paroissiale a eu la joie d'accueillir et d'entendre la chorale d'une autre communauté paroissiale; celle de Ste-Geneviève de Berthier!

Les auditeurs, qui ont l'habitude d'écouter sur les ondes de CJLM, la radio-diffusion de la messe de 10 h. a.m., ont du se réjouir davantage de cette rencontre.

Pour ceux et celles d'entre nous qui participaient à cette assemblée, ce fut vraiment un délice musical. Il y avait une atmosphère bien particulière, propice à mieux nous faire comprendre et ressentir à la fois ce sentiment véritable d'unité dans l'Eglise. Une fois de plus notre cathédrale, s'est enrichie d'une rencontre nouvelle entre les hommes qui manifestent leur foi au Seigneur, en ce jour qui Lui est réservé plus spécialement. Nous leur transmettons nos félicitations sincères, et remercions ceux qui ont pris l'initiative de cette rencontre. Souhaitons que de telles échanges se produisent plus souvent!

Place à la femme!

Nous faisons également parties de la grande communauté fraternelle de l'Eglise. Aujourd'hui on nous invite à faire un pas de

plus, en ce qui regarde l'organisation du culte. On a déjà vu, un certain temps, des dames, faire la collecte à certaines messes du dimanche. Cette pratique a plus ou moins été délaissée. Pourquoi? On en sait rien. Pourtant nous vivons continuellement au service de tout le monde dans nos familles et la société. Or ce sont ces mêmes familles qui forment cette même société, se rassemblent pour témoigner de leur foi. On a cultivé chez chacun de nous, ce sens quasi spécialement donné à la femme, de voir ce qui est à faire.

Ainsi, on nous invite "tout bonnement" à faire la collecte, à participer à la chorale et même la diriger, si c'est là une de nos compétences. Egalement, ce qui est nouveau, à faire la lecture de l'Épître et commenter la messe du dimanche. L'invitation nous est faite à chacune de nous, jeunes ou moins jeunes, favorisées ou moins, que nous soyons religieuses, mariées, veuves ou célibataires. Nous faisons parties de la communauté paroissiale.

Qui a dit que l'Eglise ne favorisait pas la promotion de la femme? A nous d'en profiter!

L'équipe

Les F.E.C. dans le monde

Les Frères des Ecoles chrétiennes sont, à la date du 1er janvier 1968, au nombre de 16, 824. Dans 80 pays, leurs 1,452 écoles groupent près de 750,000 élèves de tous les âges et de tous les milieux. Une centaine d'évêques et plus de 15,000 prêtres actuellement vivants ont été leurs élèves.

L'institut fondé par saint Baptiste de La Salle au XVIIIe siècle (1680) fut le premier à se consacrer exclusivement à l'éducation des enfants.

Voici la répartition des Frères à travers le monde:

Pays	Frs	Maisons	El.
Amérique	22	820	91 55.419
Afrique	20	6607	453 272.986
Asie	18	899	129 118.715
Europe	16	8219	745 276.059
Océanie	4	279	34 13.933
Totaux:	80	16824	1452 737.112

Signalons que pour leur part, plus de 150 frères canadiens de cette communauté travaillent dans les pays du Tiers-Monde, soit 108 en Afrique, 23 en Asie et 21 en Amérique latine. Le plus important contingent se trouve en Afrique francophone: Cameroun 87, Dahomey 7, Haute-Volta 1, Togo 6.

Une des intentions du récent chapitre spécial est de développer l'activité des Frères en pays de mission et aussi l'esprit missionnaire parmi les élèves de toutes les écoles en pays dits de vieille chrétienté.

Le Chapitre Général a voté la proposition suivante:

"L'aide aux Missions ne sera efficace que moyennant un effort généreux des personnes se traduisant par le don de ses ressources ou de soi-même:

- dons des communautés, fruit de privations personnelles des Frères, en vue de partager avec les plus démunis;
- dons des élèves, surtout des plus fortunés, à qui la possession des biens matériels crée une responsabilité à l'égard des pauvres;
- dons de nos grands élèves prêts à entrer dans une profession, auxquels doit être présentée l'éventualité d'une ou deux années de leur carrière au service des pays en voie de développement ou d'évangélisation".

C'est ainsi que dans leur Chapitre général post-conciliai-

autres. Par contre, des personnes que la chance boude, ne sont jamais prises en flagrant délit de tristesse. Elles savent manier le pinceau en employant le produit ultra-efficace de l'abandon à la Providence; excellent pour un fini parfait et durable.

Pour faire une réussite des moments présents qui filent sans arrêt à la queue leu leu, il n'est pas indispensable d'avoir un beau jeu, mais de bien jouer celui que nous avons. Coeur atout!

F.F.



re, les instituts de Frères, à vover encore plus qu'apara- l'exemple de celui-ci, ont ac- vant au service des pays du centué leur volonté de se dé- Tiers-Monde.

Plusieurs milliers de Lacordaire attendus au Cap-de-la-Madeleine

A l'occasion du grand pèlerinage-congrès national annuel de l'Association Lacordaire du Canada qui se tiendra dimanche le 25 août prochain au Cap-de-la-Madeleine, plusieurs milliers de membres de cet organisme d'abstinence sont attendus au sanctuaire.

Parmi les personnalités qui prendront part à ce congrès, on remarque l'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture du Québec, qui sera conférencier-invité au banquet, Son Excellence Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke, qui présidera une concélébration et prononcera l'homélie, le Dr Joseph Charland, d.c. et l'abbé Jean-Noël Trudel, respectivement président et aumônier national, M. Gilles Lamarre et l'abbé Marcel Héroux, président et aumônier diocésain de Trois-Rivières et plusieurs autres dirigeants de l'Association.

Le programme de la journée

comprendra, principalement, après le rassemblement sur le terrain, un message du président national le Dr Joseph Charland, d.c. et la messe concélébrée avec homélie par Son Exc. Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke.

Au cours du banquet qui suivra, l'honorable Clément Vincent, ministre de l'Agriculture du Québec portera la parole. Dans l'après-midi, les congressistes participeront à une séance d'information au cours de laquelle sera étudiée l'adaptation actuelle de l'Association Lacordaire aux besoins d'aujourd'hui. Il y aura aussi, dans les grandes lignes, présentations du nouveau service-auxiliaire de l'Association appelé les "Amis de la Sobriété" ainsi que celle du thème de l'année 1968-69.

Les conclusions de ce congrès seront tirées par l'aumônier national.

Pèlerinage Congrès de l'Association Lacordaire

Les membres de l'Association Lacordaire du Canada tiendront leur pèlerinage-congrès annuel dimanche le 25 août à Notre-Dame-du-Cap.

Voici le programme de la journée:

10 h.: Rassemblement au kiosque extérieur.

10 h. 55: Dans la basilique: message du président national — messe — homélie par Mgr Jean-Marie Fortier, archevêque de Sherbrooke.

12 h. 30: Dîner communautaire — conférencier invité: Hon. Clément Vincent, ministre de l'Agriculture.

13 h. 30: Séance d'information au sous-sol de la basilique.

Ceux qui désirent assister au dîner communautaire peuvent se procurer des laissez-passer à \$2.50 par personne en s'adressant à Mme Rollande Ladouceur, 714 Champagne, 753-5988 ou à Mme François Rivest, 57 nord, St-Charles-Borromée, 756-4896, Joliette.

N.B. — Il nous sera impossible d'accepter des réservations après le 20 août.

Un autobus quittera Joliette à 8 h. 15 a.m. du terrain de stationnement de la Cathédrale à destination du Cap-de-la-Madeleine. Le prix du billet est de \$2.50.

Cordiale bienvenue à tous.

Pour informations supplémentaires, téléphoner au Centre Lacordaire diocésain, 753-7571.

Réflexion hebdomadaire

Coeur atout!

Le calendrier s'effeuille jour par jour sans que nous réalisons le décompte des années. Devant le temps qui passe nous sommes tous égaux, que nous le voulions ou non; avec derrière nous un passé qui sera pour toujours tel que nous l'avons fait, et un avenir là tout près. Nous l'entrevoions à travers une voile d'illusion et de mystère, car c'est un incorrigible coquin qui prend plaisir à nous réserver des surprises. Ne nous attardons pas à ce palier qui n'est pas de notre ressort.

Si le passé nous échappe et que l'avenir a des tours dans son sac, nous avons en mains un bien précieux appelé présent. Le présent suffit aux sages, qui s'empres- sent de le parer richement, pour en faire un chef-d'oeuvre digne des plus beaux souvenirs des années à venir. Cependant il faut faire vite car il n'est que de passage...

Les psylosophes innés profitent de ce moment pour exploiter leur tendance à voir le bon côté des choses. Etant les artisans du bon-

heur ou du malheur, qui entoure notre existence d'un nuage rose ou gris, le procédé radical pour réussir notre affaire est d'abord, de savoir se contenter de notre lot. Puis, de regarder les pires plutôt que les mieux; automatiquement nous sommes classés parmi les satisfaits qui fleurissent là où Dieu les a placés.

Le présent est d'or ou de poussière, selon la direction que nous lui donnons. Hier est passé et il n'en reste plus que le mérite, à condition toutefois qu'il est été orienté dans le bon sens! Enchaînés de cette façon, les jours, les semaines, les mois et les années se transforment en un trésor assuré contre le vol et la destruction.

Si tous les goûts sont dans la nature, la nature de chacun étonne par certains goûts. Nous cou- doyons des gens qui malgré leur sort enviable s'obstinent à ne voir de la vie que les ennuis, la pluie et le ciel gris. Ils ne savent pas appliquer sur leur quotidien de privilégiés, le super-vernis appelé: oubli de soi au bénéfice des

POURQUOI PAS?...

S. O. S.

On n'a pas beaucoup prisé, en haut lieu, certaine vérité dite par M. Trudeau à propos de l'usage que nous faisons du français. On lui a surtout reproché d'être allé faire ces révélations dans un milieu anglophone, auquel milieu on a attribué, en repartie, et peut-être pas tout à fait justement, un anglais aussi "lousy" que notre français pourrait l'être.

Disons donc que nous parlons, francophones comme anglopho- nes, plutôt mal, et que la pureté de la langue semble devoir être, de plus en plus, pour les civilisations de polyglottes que nous se- rons bientôt, la chose la plus rare qui soit.

Mais puisque nous sommes en famille, pourquoi n'avouerions- nous pas la gêne réelle que nous avons tous éprouvée au moins une fois ou l'autre, surtout lorsque nous étions en compagnie d'étran- gers, devant des expressions qui faisaient un peu trop local, pour ne pas dire indigène? Et s'il nous est arrivé d'être en France, en Belgique ou en Suisse, et de ne pas être compris du premier coup, ce n'était pas toujours parce que l'autre ne savait pas sa langue...

Plutôt que de nous en prendre à la franchise peut-être intem- pestive d'un ministre parfaitement bilingue lui-même, pourquoi ne commencerions-nous pas par le commencement, et en déci- derions-nous pas de donner des cours d'orthographe, de grammaire et de syntaxe aux enseignants de la Belle Province?

Car j'ai l'impression qu'au moins une partie du mal vient de leur incurie à parler et à écrire leur langue maternelle correcte- ment. Et "si un aveugle conduit un autre aveugle", comme il est dit dans l'Évangile...

Je le répète, c'est peut-être seulement une impression très per- sonnelle. Mais j'ai constaté si souvent des faiblesses criantes au sein de cette honorable profession, que j'en suis venu à y croire assez fortement. Ainsi, du temps que j'étais professeur, je ne pouvais accepter qu'un de mes collègues fut coupable de la moi- dre négligence de langue, surtout par écrit. Et s'il m'arrivait d'en- trer en classe et d'y trouver un tableau sur lequel mon prédéces- seur avait commis, par inadvertance sans doute, une faute mor- telle, je m'empressais de jouer de la brosse à effacer, pour faire disparaître au plus tôt l'injure faite à la profession autant qu'à la langue.

J'appartenais à ce qu'on appelle encore aujourd'hui le secteur collégial. Mes humiliations n'étaient pas trop fréquentes. Mais depuis que j'ai quitté la carrière et que, par manière d'amuse- ment, je suis des cours du soir, j'en ai pour mon argent! L'ensei- gnement se donne dans les locaux de la Commission Scolaire, aux niveaux primaire et secondaire. Et les professeurs n'ont pas tou- jours la décence de faire disparaître leurs écritures. Ainsi, l'an dernier, je prenais un malin plaisir à dénombraer les fautes qui maculaient le tableau. Les records étaient assez impressionnants.

C'est toutefois cette année que j'ai rencontré un véritable som- met: quatre fautes dans un seul mot; et ce mot, s'il avait été é- crit correctement, n'aurait pourtant contenu que quatre lettres. Le professeur avait voulu inciter ses élèves de 9e année à voir la piè- ce de Robert Gurik intitulée "Le Pendu". Outre le fait que cette sorte de théâtre n'était peut-être pas appropriée pour les adoles- centes de quatorze ans, et en plus d'avoir écrit "Pondu" au lieu de "Pendou", l'institutrice zélée avait indiqué le nom de la salle par le mot "Jésus", alors qu'elle aurait dû orthographier: "Ge- su". Comptez bien: il y a autant de fautes que de lettres. Essayez d'en faire autant!

ANDRE

S. S. Paul VI et la régulation des naissances

“HUMANAE VITAE”

Aux Vénérables Frères Patriarches,
Archevêques, Evêques

et autres Ordinaires des Lieux
en paix et communion avec le Siège Apostolique
au Clergé et aux fidèles du monde catholique
et à tous les hommes de bonne volonté

VENERABLES FRERES ET CHERS FILS
LA TRANSMISSION DE LA VIE

1. Le très grave devoir de transmettre la vie humaine, qui fait des époux les libres et responsables collaborateurs du Créateur, a toujours été pour ceux-ci source de grandes joies, accompagnées cependant parfois de bien des difficultés et des peines.

En tout temps, l'accomplissement de ce devoir a posé à la conscience des époux de sérieux problèmes; mais l'évolution récente de la société a entraîné des mutations telles, que de nouvelles questions se sont posées: questions que l'Eglise ne pouvait ignorer, en un domaine qui touche de si près à la vie et au bonheur des hommes.

I. Aspects nouveaux du problème
et compétence du Magistère

NOUVELLES DONNEES DU PROBLEME

2. Les changements survenus sont effectivement notables et de plusieurs sortes. Il s'agit tout d'abord du rapide développement démographique. Beaucoup manifestent la crainte que la population mondiale n'augmente plus vite que les ressources à sa disposition; il s'ensuit une inquiétude croissante pour bien des familles et pour des peuples en voie de développement, et grande est la tentation pour les Autorités d'opposer à ce péril des mesures radicales. En outre, les conditions de travail et de logement, comme aussi les exigences accrues, dans le domaine économique et dans celui de l'éducation, rendent souvent difficile aujourd'hui la tâche d'élever convenablement un grand nombre d'enfants.

On assiste aussi à un changement, tant dans la façon de considérer la personne de la femme et sa place dans la société, que dans la valeur à attribuer à l'amour conjugal dans le mariage, comme aussi dans la manière d'apprécier la signification des actes conjugaux par rapport à cet amour.

Enfin et surtout, l'homme a accompli d'étonnants progrès dans la maîtrise et l'organisation rationnelle des forces de la nature, au point qu'il tend à étendre cette maîtrise à son être lui-même pris dans son enjûsqu'au lois qui règlent la transmission de la vie, jusqu'aux lois qui règlent la transmission de la vie.

3. Un tel état de choses fait naître de nouvelles questions. Etant données les conditions de la vie moderne, étant donnée la signification des relations conjugales pour l'harmonie entre les époux et pour leur fidélité mutuelle, n'y aurait-il pas lieu de réviser les règles morales jusqu'ici en vigueur, surtout si l'on considère qu'elles ne peuvent être observées sans des sacrifices parfois héroïques?

Etendant à ce domaine l'application du principe dit "de totalité", ne pourrait-on admettre que l'intention d'une fécondité moins abondante, mais plus rationalisée, transforme l'intervention matériellement stérilisante en un licite et sage contrôle des naissances? Ne pourrait-on admettre, en d'autres termes, que la finalité de procréation concerne l'ensemble de la vie conjugale, plutôt que chacun de ses actes?

On demande encore si, étant donné le sens accru de responsabilité de l'homme moderne, le moment n'est pas venu pour lui de confier à sa raison et à sa volonté, plutôt qu'aux rythmes biologiques de son organisme, le soin de régler la natalité.

COMPETENCE DU MAGISTERE

4. De telles questions exigeaient du Magistère de l'Eglise une réflexion nouvelle et approfondie sur les principes de la doctrine morale du mariage: doctrine fondée sur la loi naturelle, éclairée et enrichie par la Révélation divine.

Aucun fidèle ne voudra nier qu'il appartient au Magistère de l'Eglise d'interpréter aussi la loi morale naturelle. Il est incontestable, en effet, comme l'ont plusieurs fois déclaré Nos Prédécesseurs (1), que Jésus-Christ, en communiquant à Pierre et aux Apôtres sa divine autorité, et en les envoyant enseigner ses commandements à toutes les nations (2), les constituait gardiens et interprètes authentiques de toute la loi morale; non seulement de la loi évangélique, mais encore de la loi naturelle, expression elle aussi de la volonté

de Dieu, et dont l'observation fidèle est également nécessaire au salut (3).

Conformément à cette mission qui est la sienne, l'Eglise a toujours donné — et avec plus d'ampleur à l'époque récente — un enseignement cohérent, tant sur la nature du mariage que sur le juste usage des droits conjugaux et sur les devoirs des époux (4).

ETUDES SPECIALES

5. La conscience de cette même mission Nous amena à confirmer et à élargir la Commission d'étude que Notre Prédécesseur Jean XXIII, de vénérée mémoire, avait instituée en mars 1963. Cette Commission, qui comprenait, outre plusieurs spécialistes des différentes disciplines concernées, également des couples, avait pour but de recueillir des avis sur les nouvelles questions relatives à la vie conjugale, et en particulier celle de la régulation de la natalité, et de fournir d'opportuns éléments d'information, pour que le Magistère pût donner, à l'attente non seulement des fidèles, mais de l'opinion publique mondiale, une réponse adéquate (5).

Les travaux de ces experts, complétés par les jugements et conseils que Nous fournirent, soit spontanément, soit sur demande expresse, bon nombre de Nos Frères dans l'Episcopat, Nous ont permis de mieux mesurer tous les aspects de cette question complexe. Aussi exprimons-Nous à tous de grand coeur Notre vive gratitude.

LA REPONSE DU MAGISTERE

6. Les conclusions auxquelles était parvenue la Commission ne pouvaient toutefois être considérées par Nous comme définitives, ni Nous dispenser d'examiner personnellement ce grave problème, entre autres parce que le plein accord n'avait pas été réalisé au sein de la Commission sur les règles morales à proposer; et surtout parce qu'étaient apparus certains critères de solutions qui s'écartaient de la doctrine morale sur le mariage proposée avec une constante fermeté par le Magistère de l'Eglise.

C'est pourquoi, ayant attentivement examiné la documentation qui Nous a été soumise, après des mûres réflexions et des prières assidues, Nous allons maintenant, en vertu du mandat que le Christ Nous a confié, donner Notre réponse à ces graves questions.

II. Principes doctrinaux

UNE VISION GLOBALE DE L'HOMME

7. Comme tout autre problème concernant la vie humaine, le problème de la natalité doit être considéré, au-delà des perspectives partielles — qu'elles soient d'ordre biologique ou psychologique, démographique ou sociologique — dans la lumière d'une vision intégrale de l'homme et de sa vocation, non seulement naturelle et terrestre, mais aussi surnaturelle et éternelle. Et puisque, dans leur tentative de justifier les méthodes artificielles de contrôle des naissances, beaucoup ont fait appel aux exigences soit de l'amour conjugal, soit d'une "paternité responsable", il convient de bien préciser la vraie conception de ces deux grandes réalités de la vie matrimoniale, en Nous référant principalement à ce qui a été récemment exposé à ce sujet, d'une manière hautement autorisée, par le Deuxième Concile du Vatican, dans la Constitution pastorale GAUDIUM ET SPES.

L'AMOUR CONJUGAL

8. L'amour conjugal révèle sa vraie nature et sa vraie noblesse quand on le considère dans sa source suprême, Dieu, qui est Amour, "le Père de qui toute paternité tire son nom, au Ciel et sur la terre" (7).

Le mariage n'est donc pas l'effet du hasard ou un produit de l'évolution de forces naturelles inscrites c'est une sage institution du Créateur pour réaliser dans l'humanité son dessein d'amour. Par le moyen de la donation personnelle réciproque, qui leur est propre et exclusive, les époux tendent à la communion de leurs êtres en vue d'un mutuel perfectionnement personnel, pour collaborer avec Dieu à la génération et à l'éducation de nouvelles vies.

De plus, pour les baptisés, le mariage revêt la dignité de signe sacramentel de la grâce, en tant qu'il représente l'union du Christ et de l'Eglise.

SES CARACTERISTIQUES

9. Dans cette lumière apparaissent clairement les notes et les exigences caractéristiques de l'amour conjugal, dont il est souverainement important d'avoir une idée exacte.

C'est avant tout un amour pleinement HUMAIN, c'est-à-dire à la fois sensible et spirituel. Ce n'est donc pas un simple transport d'instinct et de sentiment, mais aussi et surtout un acte de la volonté libre, destiné à se maintenir et à grandir à travers les joies et les douleurs de la vie quotidienne, de sorte que les époux deviennent un seul coeur et une seule âme et atteignent ensemble leur perfection humaine.

C'est ensuite un AMOUR TOTAL, c'est-à-dire une forme toute spéciale d'amitié personnelle, par laquelle les époux partagent généreusement toutes choses, sans réserves indues ni calculs égoïstes. Qui aime vraiment son conjoint ne l'aime pas seulement pour ce qu'il reçoit de lui, mais pour lui-même, heureux de pouvoir l'enrichir du don de soi.

C'est encore un amour FIDELE et EXCLUSIF jusqu'à la mort. C'est bien ainsi, en effet, que le conjoint l'époux et l'épouse le jour où ils assument librement et en pleine conscience l'engagement du lien matrimonial. Fidélité qui peut parfois être difficile, mais qui est toujours possible et toujours noble et méritoire, nul ne peut le nier. L'exemple de tant d'époux à travers les siècles prouve non seulement qu'elle est conforme à la nature du mariage, mais encore qu'elle est source de bonheur profond et durable.

C'est enfin un amour FECOND, qui ne s'épuise pas dans la communion entre époux, mais qui est destiné à se continuer en suscitant de nouvelles vies. "Le mariage et l'amour conjugal sont ordonnés par leur nature à la procréation et à l'éducation des enfants. De fait les enfants sont le don le plus excellent du mariage et ils contribuent grandement au bien des parents eux-mêmes." (8)

LA PATERNITE RESPONSABLE

10. L'amour conjugal exige donc des époux une conscience de leur mission de "paternité responsable", sur laquelle, à bon droit, on insiste tant aujourd'hui, et qui doit, elle aussi, être exactement comprise. Elle est à considérer sous divers aspects légitimes et liés entre eux.

Par rapport aux processus biologiques, la paternité responsable signifie connaissance et respect de leurs fonctions: l'intelligence découvre, dans le pouvoir de donner la vie, des lois biologiques qui font partie de la personne humaine (9).

Par rapport aux tendances de l'instinct et des passions, la paternité responsable signifie la nécessaire maîtrise que la raison et la volonté doivent exercer sur elles.

Par rapport aux conditions physiques, économiques, psychologiques et sociales, la paternité responsable s'exerce soit par la détermination réfléchie et généreuse de faire grandir une famille nombreuse, soit par la décision, prise pour de graves motifs et dans le respect de la loi morale, d'éviter temporairement ou même dans un temps indéterminé une nouvelle naissance.

La paternité responsable comporte encore et surtout un plus profond rapport avec l'ordre moral objectif, établi par Dieu, et dont la conscience droite est la fidèle interprète. L'exercice responsable de la paternité implique donc que les conjoints reconnaissent pleinement leurs devoirs envers la société, dans une juste hiérarchie des valeurs. Dans la tâche de transmettre la vie, ils ne sont par conséquent pas libres de procéder à leur guise, comme s'ils pouvaient déterminer de façon entièrement autonome les voies honnêtes à suivre, mais ils doivent conformer leur conduite à l'intention créatrice de Dieu, exprimée dans la nature même du mariage et de ses actes, et manifestée par l'enseignement constant de l'Eglise (10).

RESPECTER LA NATURE ET LES FINALITES DE L'ACTE MATRIMONIAL

11. Ces actes, par lesquels les époux s'unissent dans une chaste intimité, et par le moyen desquels se transmet la vie humaine, sont, comme l'a rappelé le Concile, "honnêtes et dignes" (1), et ils ne cessent pas d'être légitimes si, pour des causes indépendantes de la volonté des conjoints, on prévoit qu'ils seront inféconds: ils restent en effet ordonnés à exprimer et à consolider leur union. De fait, comme l'expérience l'atteste, chaque rencontre conjugale n'engendre pas une nouvelle vie. Dieu a sagement fixé des lois et des rythmes naturels de fécondité, qui espacent déjà par eux-mêmes la succession des naissances. Mais l'Eglise, rappelant les hommes à l'observation de la loi naturelle, interprétée par sa constante doctrine, enseigne

(A suivre à la page 4)

"Humanae Vitae" ...

(Suite de la page 3)

que tout acte matrimonial doit rester ouvert à la transmission de la vie (12).

DEUX ASPECTS INDISSOCIABLES: UNION ET PROCREATION

12. Cette doctrine, plusieurs fois exposée par le Magistère, est fondée sur le lien indissoluble, que Dieu a voulu et que l'homme ne peut rompre de son initiative, entre les deux significations de l'acte conjugal: union et procréation. En effet, par sa structure intime, l'acte conjugal, en même temps qu'il unit profondément les époux, les rend aptes à la génération de nouvelles vies, selon des lois inscrites dans l'être même de l'homme et de la femme. C'est en sauvegardant ces deux aspects essentiels, union et procréation, que l'acte conjugal conserve intégralement le sens de mutuel et véritable amour et son ordination à la très haute vocation de l'homme à la paternité. Nous pensons que les hommes de notre temps sont particulièrement en mesure de comprendre le caractère profondément raisonnable et humain de ce principe fondamental.

FIDELITE AU DESSEIN DE DIEU

13. On remarque justement, en effet qu'un acte conjugal imposé au conjoint sans égard à ses conditions et à ses légitimes désirs, n'est pas un véritable acte d'amour et contredit par conséquent une exigence du bon ordre moral dans les rapports entre époux. De même qui réfléchit bien devra reconnaître aussi qu'un acte d'amour mutuel qui porterait atteinte à la disponibilité à transmettre la vie, que le Créateur a attachée à cet acte selon des lois particulières, est en contradiction avec le dessein constitutif du mariage et avec la volonté de l'Auteur de la vie. User de ce don divin en détruisant, fût-ce partiellement, sa signification et sa finalité, c'est contredire à la nature de l'homme comme à celle de la femme et de leur rapport le plus intime, c'est donc contredire aussi au plan de Dieu et à sa volonté. Au contraire, user du don de l'amour conjugal en respectant les lois du processus de la génération, c'est reconnaître que nous ne sommes pas les maîtres des sources de la vie humaine, mais plutôt les ministres du dessein établi par le Créateur. De même, en effet, que l'homme n'a pas sur son corps en général un pouvoir illimité, de même il ne l'a pas, pour une raison particulière, sur ses facultés de génération en tant que telles, à cause de leur ordination intrinsèque à susciter la vie, dont Dieu est le principe. "La vie humaine est sacrée, rappelait Jean XXIII; dès son origine, elle engage directement l'action créatrice de Dieu." (13)

MOYENS ILLICITES DE REGULATION DES NAISSANCES

14. En conformité avec ces points fondamentaux de la conception humaine et chrétienne du mariage, Nous devons encore une fois déclarer qu'est absolument à exclure, comme moyen licite de régulation des naissances, l'interruption directe du processus de génération déjà engagé, et surtout l'avortement directement voulu et procuré, même pour des raisons thérapeutiques (14).

Est pareillement à exclure, comme le Magistère de l'Eglise l'a plusieurs fois déclaré, la stérilisation directe, qu'elle soit perpétuelle ou temporaire, tant chez l'homme que chez la femme (15).

Est exclue également toute action qui, soit en prévision de l'acte conjugal, soit dans son déroulement, soit dans le développement de ses conséquences naturelles, se proposerait comme but ou comme moyen de rendre impossible la procréation (16).

Et on ne peut invoquer comme raisons valables, pour justifier des actes conjugaux rendus intentionnellement inféconds, le moindre mal ou le fait que ces actes constitueraient un tout avec les actes féconds qui ont précédé ou qui suivront, et dont ils partageraient l'unique et identique bonté morale. En vérité, s'il est parfois licite de tolérer un moindre mal moral afin d'éviter un mal plus grand ou de promouvoir un bien plus grand (17), il n'est pas permis, même pour de très graves raisons de faire le mal afin qu'il en résulte un bien (18), c'est-à-dire de prendre comme objet d'un acte positif de volonté ce qui est intrinsèquement un désordre et par conséquent une chose indigne de la personne humaine, même avec l'intention de sauvegarder ou de promouvoir des biens individuels, familiaux ou sociaux. C'est donc une erreur de penser qu'un acte conjugal rendu volontairement infécond, et par conséquent intrinsèquement déshonnête, puisse être rendu honnête par l'ensemble d'une vie conjugale féconde.

LICITE DES MOYENS THERAPEUTIQUES

15. L'Eglise, en revanche, n'estime nullement illicite l'usage des moyens thérapeutiques vraiment nécessaires pour soigner des maladies de l'organisme, même si l'on prévoit qu'il en résultera un empêchement à la procréation, pourvu que cet empêchement ne soit pas, pour quelque motif que ce soit, directement voulu (19).

LICITE DU RECOURS AUX PERIODES INFECODES

16. A cet enseignement de l'Eglise sur la morale

conjugale, on objecte aujourd'hui, comme Nous l'observons plus haut (n. 3), que c'est la prérogative de l'intelligence humaine de maîtriser les énergies offertes par la nature irrationnelle et de les orienter vers un but conforme au bien de l'homme. Or certains se demandent: dans le cas présent, n'est-il pas raisonnable, en bien des circonstances, de recourir au contrôle artificiel des naissances, si on obtient par là l'harmonie et la tranquillité du foyer et de meilleures conditions pour l'éducation des enfants déjà nés?

A cette question il faut répondre avec clarté: l'Eglise est la première à louer et à recommander l'intervention de l'intelligence dans une oeuvre qui associe de si près la créature raisonnable à son Créateur, mais elle affirme que cela doit se faire dans le respect de l'ordre établi par Dieu.

Si donc il existe, pour espacer les naissances, de sérieux motifs dus soit aux conditions physiques ou psychologiques des conjoints, soit à des circonstances extérieures, l'Eglise enseigne qu'il est alors permis de tenir compte des rythmes naturels, inhérents aux fonctions de la génération, pour user du mariage dans les seules périodes infécondes et régler ainsi la natalité sans porter atteinte aux principes moraux que Nous venons de rappeler (20).

L'Eglise est conséquente avec elle-même quand elle estime licite le recours aux périodes infécondes, alors qu'elle condamne comme toujours illicite l'usage des moyens directement contraires à la fécondation, même inspiré par des raisons qui peuvent paraître honnêtes et sérieuses. En réalité, il existe entre les deux cas une différence essentielle: dans le premiers cas, les conjoints usent légitimement d'une disposition naturelle; dans l'autre cas ils empêchent le déroulement des processus naturels. Il est vrai que, dans l'un et l'autre cas, les conjoints s'accordent dans la volonté positive d'éviter l'enfant pour des raisons plausibles, en cherchant à avoir l'assurance qu'il ne viendra pas; mais il est vrai aussi que dans le premier cas seulement ils savent renoncer à l'usage du mariage dans les périodes fécondes quand, pour de justes motifs, la procréation n'est pas désirable, et en user dans les périodes agénésiques, comme manifestation d'affection et sauvegarde de mutuelle fidélité. Ce faisant, ils donnent la preuve d'un amour vraiment et intégralement honnête.

GRAVES CONSEQUENCES DES METHODES DE REGULATION ARTIFICIELLE DE LA NATALITE

17. Les hommes droits pourront encore mieux se convaincre du bien-fondé de la doctrine de l'Eglise en ce domaine, s'ils veulent bien réfléchir aux conséquences des méthodes de régulation artificielle de la natalité.

Qu'ils considèrent d'abord quelle voie large et facile ils ouvriraient ainsi à l'infidélité conjugale et à l'abaissement général de la moralité. Il n'est pas besoin de beaucoup d'expérience pour connaître la faiblesse humaine et pour comprendre que les hommes — les jeunes, en particulier, si vulnérables sur ce point — ont besoin d'encouragement à être fidèles à la loi morale, et qu'il ne faut pas leur offrir quelque moyen facile pour en éluder l'observance. On peut craindre aussi que l'homme, en s'habituant à l'usage des pratiques anticonceptionnelles, ne finisse par perdre le respect de la femme et, sans plus se soucier de l'équilibre physique et psychologique de celle-ci, n'en vienne à la considérer comme un simple instrument de jouissance égoïste, et non plus comme sa compagne respectée et aimée.

Qu'on réfléchisse aussi à l'arme dangereuse que l'on viendrait à mettre ainsi aux mains d'Autorités publiques peu soucieuses des exigences morales. Qui pourra reprocher à un Gouvernement d'appliquer à la solution des problèmes de la collectivité ce qui serait reconnu permis aux conjoints pour la solution d'un problème familial? Qui empêchera les Gouvernants de favoriser et même d'imposer à leurs peuples, s'ils le jugeaient nécessaire, la méthode de contraception estimée par eux la plus efficace? Et ainsi les hommes, en voulant éviter les difficultés individuelles, familiales ou sociales que l'on rencontre dans l'observation de la loi divine, en arriveraient à laisser à la merci de l'intervention des Autorités publiques le secteur le plus personnel et le plus réservé de l'intimité conjugale.

Si donc on ne veut pas abandonner à l'arbitraire des hommes la mission d'engendrer la vie, il faut nécessairement reconnaître les limites infranchissables au pouvoir de l'homme sur son corps et sur ses fonctions; limites que nul homme, qu'il soit simple particulier ou revêtu d'autorité, n'a le droit d'enfreindre. Et ces limites ne peuvent être déterminées que par le respect qui est dû à l'intégrité de l'organisme humain et de ses fonctions, selon les principes rappelés ci-dessus et selon la juste intelligence du "principe de totalité" exposé par notre Prédécesseur Pie XII (21).

18. On peut prévoir que cet enseignement ne sera peut-être pas facilement accueilli par tout le monde: trop de voix — amplifiées par les moyens modernes de propagande — s'opposent à la voix de l'Eglise. Celle-ci, à vrai dire, ne s'étonne pas d'être, à la ressemblance de son divin Fondateur, un "signe de contradiction" (22); mais elle ne cesse pas pour autant de proclamer, avec une humble fermeté, toute la loi morale.

tant naturelles qu'évangélique. Ce n'est pas elle qui a créé cette loi, elle ne saurait donc en être l'arbitre; elle en est seulement la dépositaire et l'interprète, sans pouvoir jamais déclarer licite une chose qui ne l'est pas à cause de son intime et immuable opposition au vrai bien de l'homme.

En défendant la morale conjugale dans son intégrité, l'Eglise sait qu'elle contribue à l'instauration d'une civilisation vraiment humaine; elle engage l'homme à ne pas abdiquer sa responsabilité pour s'en remettre aux moyens techniques; elle défend par là même la dignité des époux. Fidèle à l'enseignement comme à l'exemple du Sauveur, elle se montre l'amie sincère et désintéressée des hommes, qu'elle veut aider, dès leur cheminement terrestre, "à participer en fils à la vie du Dieu vivant, Père de tous les hommes" (23).

III. Directives pastorales

L'EGLISE, MATER ET MAGISTRA

19. Notre parole ne serait pas l'expression adéquate de la pensée et de la sollicitude de l'Eglise, Mère et Maître de toutes les nations, si, après avoir rappelé les hommes à l'observance et au respect de la loi divine au sujet du mariage, elle ne les encourageait pas dans la voie d'une honnête régulation de la natalité, même au milieu des difficiles conditions qui éprouvent aujourd'hui des familles et les peuples. L'Eglise, en effet, ne peut avoir, vis-à-vis des hommes, une conduite différente de celle du Rédempteur: elle connaît leur faiblesse, elle a compassion de la foule, elle accueille les pêcheurs; mais elle ne peut renoncer à enseigner la loi, qui est en réalité celle d'une vie humaine rendue à sa vérité originelle et conduite par l'esprit de Dieu (24).

POSSIBILITE DE L'OBSERVANCE DE LA LOI DIVINE

20. La doctrine de l'Eglise sur la régulation des naissances, qui promulgue la loi divine, pourra apparaître à beaucoup difficile, pour ne pas dire impossible à mettre en pratique. Et certes, comme toutes les réalités grandes et bienfaisantes, cette loi requiert une sérieuse application et beaucoup d'efforts, individuels, familiaux et sociaux. On peut même dire qu'elle ne serait pas observable sans l'aide de Dieu, qui soutient et fortifie la bonne volonté des hommes. Mais si l'on réfléchit bien, on ne peut pas ne pas voir que ces efforts sont ennoblissants pour l'homme et bienfaisants pour la communauté humaine.

MAITRISE DE SOI

21. Une pratique honnête de régulation de la natalité exige avant tout des époux qu'ils acquièrent et possèdent de solides convictions sur les vraies valeurs de la vie et de la famille et qu'ils tendent à acquérir une parfaite possession d'eux-mêmes. La maîtrise de l'instinct par la raison et la libre volonté, impose sans nul doute une ascèse, pour que les manifestations affectives de la vie conjugale soient dûment réglées, en particulier pour l'observance de la continence périodique. Mais cette discipline, propre à la pureté des époux, bien loin de nuire à l'amour conjugal, lui confère au contraire une plus haute valeur humaine. Elle exige un effort continu, mais grâce à son influence bienfaisante, les conjoints développent intégralement leur personnalité, en s'enrichissant de valeurs spirituelles; elle apporte à la vie familiale des fruits de sérénité et de paix, et elle facilite la solution d'autres problèmes; elle favorise l'attention à l'autre conjoint, aide les époux à bannir l'égoïsme, ennemi du véritable amour, et approfondit leur sens de responsabilité. Les parents acquièrent par là la capacité d'une influence plus profonde et plus efficace pour l'éducation des enfants; l'enfance et la jeunesse grandissent dans la juste estime des valeurs humaines et dans le développement serein et harmonieux de leurs facultés spirituelles et sensibles.

CREER UN CLIMAT FAVORABLE A LA CHASTETE

22. Nous voulons à cette occasion rappeler l'attention des éducateurs et de tous ceux qui ont des tâches de responsabilité pour le bien commun de la société, sur la nécessité de créer un climat favorable à l'éducation de la chasteté, c'est-à-dire au triomphe de la saine liberté sur la licence par le respect de l'ordre moral.

Tout ce qui, dans les moyens modernes de communication sociale, porte à l'excitation des sens, au dérèglement des moeurs, comme aussi toute forme de pornographie ou de spectacle licencieux, doit provoquer la franche et unanime réaction de toutes les personnes soucieuses du progrès de la civilisation et de la défense des biens suprêmes de l'esprit humain. Et c'est en vain qu'on chercherait à justifier ces dépravations par des prétendues exigences artistiques ou scientifiques (25), ou à tirer argument de la liberté laissée en ce domaine par les Autorités publiques.

APPEL AUX POUVOIRS PUBLICS

23. Aux Gouvernants, qui sont les principaux responsables du bien commun, et qui peuvent tant pour la sauvegarde des valeurs morales, Nous disons: ne laissez pas se dégrader la moralité de vos peuples; n'acceptez pas que s'introduisent, par voie légale, dans cette cellule fondamentale de la société qu'est la famille, des pratiques contraires à la loi naturelle et di-

(A suivre à la page 5)

"Humanae Vitae" ...

(Suite de la page 4)

vine. Toute autre est la voie par laquelle les Pouvoirs publics peuvent et doivent contribuer à la solution du problème démographique: c'est la voie d'une prévoyante politique familiale, d'une sage éducation des peuples, respectueuse de la loi morale et de la liberté des citoyens.

Nous sommes bien conscients des graves difficultés dans lesquelles se trouvent les Pouvoirs publics à cet égard, spécialement dans les pays en voie de développement. A leurs légitimes préoccupations, Nous avons consacré Notre Encyclique POPULORUM PROGRESSIO. Mais avec Notre Prédécesseur Jean XXIII Nous répétons: "Ces difficultés ne doivent pas être résolues par le recours à des méthodes et à des moyens qui sont indignes de l'homme, et qui ne trouvent leur explication que dans une conception purement matérialiste de l'homme lui-même et de sa vie. La vraie solution se trouve seulement dans le développement économique et dans le progrès social, qui respectent et promeuvent les vraies valeurs humaines, individuelles et sociales (26)". Et l'on ne saurait, sans une grave injustice, rendre la divine Providence responsable de ce qui dépendrait au contraire d'un défaut de sagesse de gouvernement, d'un sens insuffisant de la justice sociale, d'un accaparement égoïste, ou encore d'une blâmable indolence à affronter les efforts et les sacrifices nécessaires pour assurer l'élévation du niveau de vie d'un peuple et de tous ses enfants (27).

Que tous les Pouvoirs responsables — comme certains le font déjà si louablement — renouvellent généreusement leurs efforts. Et que l'entraide ne cesse de s'amplifier entre tous les membres de la grande famille humaine: c'est un champ d'action presque illimité qui s'ouvre là à l'activité des grandes organisations internationales.

AUX HOMMES DE SCIENCE

24. Nous voulons maintenant exprimer Nos encouragements aux hommes de science, qui "peuvent beaucoup pour la cause du mariage et de la famille et pour la paix des consciences si, par l'apport convergent de leurs études, ils s'appliquent à tirer davantage au clair les diverses conditions favorisant une saine régulation que la procréation humaine" (28). Il est souhaitable, en particulier, que selon le vœu déjà formulé par Pie XII, la science médicale réussisse à donner une base suffisamment sûre à une régulation des naissances fondée sur l'observation des rythmes naturels (29). Ainsi les hommes de science, et en particulier les chercheurs catholiques, contribueront à démontrer par les faits que, comme l'Eglise l'enseigne, "il ne peut y avoir de véritable contradiction entre les lois divines qui régissent la transmission de la vie et celles qui favorisent un authentique amour conjugal". (30).

AUX EPOUX CHRETIENS

25. Et maintenant Notre parole s'adresse plus directement à Nos Fils, particulièrement à ceux que Dieu appelle à le servir dans le mariage. L'Eglise, en même temps qu'elle enseigne les exigences imprescriptibles de la loi divine, annonce le salut et ouvre par les sacrements les voies de la grâce, laquelle fait de l'homme une nouvelle créature, capable de répondre dans l'amour et dans la vraie liberté au dessein de son Créateur et Sauveur, et de trouver doux le joug du Christ (31).

Que les époux chrétiens, dociles à sa voix, se souviennent donc que leur vocation chrétienne, commencée au Baptême, s'est ensuite spécifiée et confirmée par le sacrement du Mariage. Par lui, les époux sont affermis et comme consacrés pour accomplir fidèlement leurs devoirs, pour réaliser leur vocation jusqu'à la perfection et pour rendre chrétiennement le témoignage qui leur est propre en face du monde (32). C'est à eux que le Seigneur confie la tâche de rendre visibles aux hommes la sainteté et la douceur de la loi qui unit l'amour mutuel des époux à leur coopération à l'amour de Dieu auteur de la vie humaine.

Nous n'entendons aucunement dissimuler les difficultés, parfois graves, qui sont inhérentes à la vie des époux chrétiens: pour eux, comme pour chacun, "étroite est la porte et resserrée est la voie qui conduit à la vie" (33). Mais l'espérance de cette vie doit illuminer leur chemin, tandis qu'ils s'efforcent courageusement de vivre avec sagesse, justice et pitié dans le temps présent (34), sachant que la figure de ce monde passe (35).

Que les époux affrontent donc les efforts nécessaires, soutenus par la foi et par l'espérance qui "ne trompe pas pas, car l'amour de Dieu a été répandu dans nos coeurs par l'Esprit Saint qui nous a été donné" (36); qu'ils implorent par une persévérance prière l'aide divine; qu'ils puisent surtout dans l'Eucharistie à la source de la grâce et de la charité. Et si le péché avait encore prise sur eux, qu'ils ne se découragent pas, mais qu'ils recourent avec une humble persévérance à la miséricorde de Dieu, qui est accordé dans le sacrement de la Pénitence. Ils pourront de cette façon réaliser la plénitude de la vie conjugale décrite par l'Apôtre: "Maris, aimez vos femmes comme le Christ a aimé l'Eglise (...) Les maris doivent aimer

leurs femmes comme leur propre corps. Aimer sa femme, n'est-ce pas s'aimer soi-même? Or personne n'a jamais haï sa propre chair; il la nourrit, au contraire, et l'entretient, comme le Christ le fait pour l'Eglise (...). Grand est ce mystère, je veux dire par rapport au Christ et à l'Eglise. Mais en ce qui vous concerne, que chacun aime son épouse comme lui-même et que l'épouse respecte son mari." (37)

APOSTOLAT ENTRE FOYERS

26. Parmi les fruits qui proviennent d'un généreux effort de fidélité à la loi divine, l'un des plus précieux est que les conjoints eux-mêmes éprouvent souvent le désir de communiquer à d'autres leur expérience. Ainsi vient s'insérer dans le vaste cadre de la vocation des laïcs une nouvelle et très remarquable forme de l'apostolat du semblable par le semblable: ce sont les foyers eux-mêmes qui se font apôtres et guides d'autres foyers. C'est là sans conteste, parmi tant de formes d'apostolat, une de celles qui apparaissent aujourd'hui les plus opportunes (38).

AUX MEDECINS ET AU PERSONNEL SANITAIRE

27. Nous avons en très haute estime les médecins et les membres du personnel sanitaire, qui, dans l'exercice de leur profession, ont à coeur, plus que tout intérêt humain, les exigences supérieures de leur vocation chrétienne. Qu'ils continuent à promouvoir en toute occasion les solutions inspirées par la foi et par la droite raison, et qu'ils s'efforcent d'en susciter la conviction et le respect dans leur milieu. Qu'ils considèrent aussi comme un devoir professionnel l'acquisition de toute la science nécessaire dans ce domaine délicat, afin de pouvoir donner aux époux qui les consultent les sages conseils et les saines directives que ceux-ci attendent d'eux à bon droit.

AUX PRETRES

28. Chers Fils prêtres, qui êtes par vocation les conseillers et les guides spirituels des personnes et des foyers, Nous Nous tournons maintenant vers vous avec confiance. Votre première tâche, spécialement pour ceux qui enseignent la théologie morale, est d'exposer sans ambiguïté l'enseignement de l'Eglise sur le mariage. Soyez les premiers à donner, dans l'exercice de votre ministère, l'exemple d'un assentiment loyal, interne et externe, au Magistère de l'Eglise. Cet assentiment est dû, vous le savez, non pas tant à cause des motifs allégués que plutôt en raison de la lumière de l'Esprit Saint, dont les Pasteurs de l'Eglise bénéficient à un titre particulier pour exposer la vérité (39). Vous savez aussi qu'il est de souveraine importance, pour la paix des consciences et pour l'unité du peuple chrétien, que dans le domaine de la morale comme dans celui du dogme, tous s'en tiennent au Magistère de l'Eglise et parlent un même langage. Aussi est-ce de toute Notre âme que Nous vous renouvelons l'appel angoissé du grand Apôtre Paul: "Je vous en conjure, Frères, par le nom de Notre Seigneur Jésus-Christ, ayez tous un même sentiment; qu'il n'y ait point parmi vous de divisions, mais soyez tous unis dans le même esprit et dans la même pensée." (40)

29. Ne diminuer en rien la salutaire doctrine du Christ est une forme éminente de charité envers les âmes. Mais cela doit toujours être accompagné de la patience et de la bonté dont le Seigneur lui-même a donné l'exemple en traitant avec les hommes. Venu non pour juger, mais pour sauver (41), il fut certes intransigeant avec le mal, mais miséricordieux envers les personnes. Au milieu de leurs difficultés, que les époux retrouvent toujours, dans la parole et dans le coeur du prêtre, l'écho de la voix et de l'amour du Rédempteur.

Parlez avec confiance, chers Fils, bien convaincus que l'Esprit de Dieu, en même temps qu'il assiste le Magistère dans l'exposition de la doctrine, éclaire intérieurement les coeurs des fidèles, en les invitant à donner leur assentiment. Enseignez aux époux la voie nécessaire de la prière, préparez-les à recourir souvent et avec foi aux sacrements de l'Eucharistie et de la Pénitence, sans jamais se laisser décourager par leur faiblesse.

AUX EVEQUES

30. Chers et Vénérables Frères dans l'Episcopat, avec qui Nous partageons de plus près le souci du bien spirituel du Peuple de Dieu, c'est à vous que va Notre pensée respectueuse et affectueuse au terme de cette Encyclique. A tous Nous adressons une pressante invitation. A la tête des prêtres, vos coopérateurs, et de vos fidèles, travaillez avec ardeur et sans relâche à la sauvegarde et à la sainteté du mariage, pour qu'il soit toujours davantage vécu dans toute sa plénitude humaine et chrétienne. Considérez cette mission comme l'une de vos plus urgentes responsabilités dans le temps présent. Elle comporte, comme vous le savez, une action pastorale concertée dans tous les domaines de l'activité humaine, économique, culturelle et sociale: seule, en effet, l'amélioration simultanée dans ces différents secteurs permettra de rendre non seulement tolérable, mais plus facile et plus joyeuse la vie des parents et des enfants au sein des familles, plus fraternelle et plus pacifique la vie en commun dans la société humaine, dans la fidélité au dessein de Dieu sur le monde.

APPEL FINAL

31. Vénérables Frères, chers fils, et vous tous, hommes de bonne volonté, grande est l'oeuvre d'éducation, de progrès et d'amour à laquelle Nous vous appelons, sur le fondement de l'enseignement de l'Eglise, dont le successeur de Pierre est, avec ses Frères dans l'Episcopat, le dépositaire et l'interprète. Grande oeuvre, en vérité, Nous en avons l'intime conviction, pour le monde comme pour l'Eglise, puisque l'homme ne peut trouver le vrai bonheur, auquel il aspire de tout son être, que dans le respect des lois inscrites par Dieu dans sa nature et qu'il doit observer avec intelligence et amour. Sur cette oeuvre Nous invoquons, comme sur vous tous, et de façon spéciale sur les époux, l'abondance des grâces du Dieu de sainteté et de miséricorde, en gage desquelles Nous vous donnons Notre Bénédiction Apostolique.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, en la fête de l'Apôtre saint Jacques, le 25 juillet de l'année 1968, de Notre Pontificat la sixième.

PAULUS PP. VI

(1) Cfr. PIE IX, Enc. Qui Pluribus, 9 nov. 1846, Pii IX P. M. Acta, vol. 1, pp. 9-10; S. PIE X, Enc. Singularem, 24 sept. 1912, AAS 4 (1912), p. 658; PIE XI, Enc. Casti Connubii, 31 déc. 1930, AAS 22 (1930), pp. 579-581; PIE XII, Alloc. Magnificate Dominum à l'Episcopat du monde catholique, 2 nov. 1954, AAS 46 (1954), pp. 671-672; JEAN XXIII, Enc. Mater et Magistra, le 15 mai 1961, AAS 53 (1961), p. 457.

(2) Cfr. Mt., 28, 18-19.

(3) Cfr. Mt., 7, 21.

(4) Cfr. Catechismus Romanus Concilii Tridentini, 2e partie, ch. VIII; LEON XIII, Enc. Arcanum, 10 février 1880, Acta L. XIII, 2 (1881), pp. 26-29; PIE XI, Enc. Divini Illius Magistri, 31 déc. 1929, AAS 22 (1930), pp. 58-61; Enc. Casti Connubii, AAS 22 (1930), pp. 545-546; PIE XII Alloc. à l'Union Italienne médico-biologique de Saint Luc, 12 nov. 1944, Discorsi e Radiomessaggi, VI, pp. 191-192; au Congrès de l'Union Catholique italienne des sages-femmes, 29 oct. 1951, AAS 43 (1951), pp. 853-854; au Congrès du Front de la Famille et de l'Association de Familles nombreuses, 28 nov. 1951, AAS 43 (1951), pp. 857-859; au 7e Congrès de la Société Internationale d'Hématologie, 12 sept. 1958, AAS 50 (1958), pp. 734-735; JEAN XXIII, Enc. Mater et Magistra, AAS 53 (1961), pp. 446-447; Codex Iuris Canonici, can. 1067; 1068, par. 1; 1076 par. 1-2; Conc. Vatican II, Const. pastorale Gaudium et Spes, nn. 47-52.

(5) Cfr. Allocutions de Paul VI: au Sacré-Collège, 23 juin 1964, AAS 56 (1964), p. 588; à la Commission pour l'Etude des Problèmes de la Population, de la Famille et de la Natalité, 27 mars 1965, AAS 57 (1965), p. 388; au Congrès National de la Société Italienne d'Obstétrique et de Gynécologie, 29 oct. 1966, AAS 58 (1966), p. 1168.

(6) Cfr. I Jo., 4, 8.

(7) Cfr. Eph., 3, 15.

(8) Cfr. Conc. Vatican II, Const. Pastorale Gaudium et Spes, n. 50.

(9) Cfr. S. THOMAS, Sum. Theol. I-II, q. 94, a. 2.

(10) Cfr. Const. pastorale Gaudium et Spes, nn. 50 et 51.

(11) Ibid., n. 49.

(12) Cfr. PIE XI, Enc. Casti Connubii, AAS 22 (1930), p. 560; PIE XII, AAS 43 (1951), p. 843.

(13) JEAN XXIII, Enc. Mater et Magistra, AAS 53 (1961), p. 447.

(14) Cfr. Catechismus Romanus Concilii Tridentini, 2e partie, ch. VIII; PIE XI, Enc. Casti Connubii, AAS 22 (1930), pp. 562-564; PIE XII, Enc. Discorsi e Radiomessaggi VI (1944), pp. 191-192; AAS 43 (1951), pp. 842-843; pp. 857-859; JEAN XXIII, Enc. Pacem in Terris, 11 avril 1963; AAS 55 (1963), pp. 259-260; Gaudium et Spes, n. 51.

(15) Cfr. PIE XI, Enc. Casti Connubii, AAS 22 (1930), p. 565; Décret du S. Office, 22 fév. 1940, AAS 32 (1940), p. 73; PIE XII, AAS 43 (1951), pp. 843-844; AAS 50 (1958), pp. 734-735.

(16) Cfr. Catechismus Romanus Concilii Tridentini, 2e partie, ch. VIII; PIE XI, Enc. Casti Connubii, AAS 22 (1930), pp. 559-561; PIE XII, AAS 43 (1951), p. 843; AAS 50 (1958), pp. 734-735; JEAN XXIII, Enc. Mater et Magistra, AAS 53 (1961), p. 447.

(17) Cfr. PIE XII, Alloc. au Congrès National de l'Union des Juristes Catholiques Italiens, 6 déc. 1953, AAS 45 (1953), pp. 798-799.

(18) Cfr. Rom., 3, 8.

(19) Cfr. PIE XII, Alloc. au Congrès de l'Assoc. Ital. d'Urologie, 8 oct. 1953, AAS 45 (1953), pp. 674-675; AAS 50 (1958), pp. 734-735.

(20) Cfr. JIE XII, AAS 43 (1951), p. 846.

(A suivre à la page 6)

"Humanae Vitae" ...

(Suite de la page 5)

(21) Cfr. AAS 45 (1953), pp. 674-675; Alloc. aux Dirigeants et Membres de l'Assoc. Ital. des Donneurs de la Cornée, 8 oct. 1953, AAS 48 (1956), pp. 461-462.

(22) Cfr. Luc, 2, 34.

(23) Cfr. PAUL VI, Enc. *Populorum Progressio*, 26 mars 1967, n. 21.

(24) Cfr. Rom., 8.

(25) Cfr. Conc. Vat. II, Décret *Inter Mirifica* sur les

moyens de communication sociale, nn. 6-7.

(26) Cfr. Enc. *Mater et Magistra*, AAS 53 (1961), p. 447.

(27) Cfr. Enc. *Populorum Progressio*, nn. 48-55.

(28) Cfr. Const. pastorale *Gaudium et Spes*, n. 52.

(29) Cfr. AAS 43 (1951), p. 859.

(30) Cfr. Const. pastorale *Gaudium et Spes*, n. 51.

(31) Cfr. Mt., 11, 30.

(32) Cfr. Const. pastorale *Gaudium et Spes*, n. 48; Conc. Vat. II, Const. dogm. *Lumen Gentium*, n. 35.

(33) Mt., 7, 14; cfr. *Hebr.*, 12, 11.

(34) Cfr. Tit., 2, 12.

(35) Cfr. I Cor., 7, 31.

(36) Cfr. Rom., 5, 5.

(37) *Ephes.*, 5, 25, 28-29, 32-33.

(38) Cfr. Const. dogm. *Lumen Gentium*, nn. 35 et 41; Const. pastorale *Gaudium et Spes*, nn. 48-49; Conc. Vat. II, Décr. *Apostolicam Actuositatem*, no 11.

(39) Cfr. Const. dogm. *Lumen Gentium*, n. 25.

(40) Cfr. I Cor., 1, 10.

(41) Cfr. Io., 3, 17.

Le mot mystère de l'Action populaire

Un prix de \$5. sera attribué chaque semaine à l'une des personnes qui nous auront fait parvenir la bonne réponse

GRILLE NO 8 — 9 lettres cachées

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
1	R	E	T	L	C	A	S	S	E	R	V	I	R	A	I
2	E	P	E	N	S	E	E	P	E	C	S	M	E	M	A
3	M	U	T	P	E	R	A	I	S	E	O	O	P	T	V
4	D	O	E	N	V	M	L	N	S	U	R	R	O	B	U
5	A	C	S	E	E	A	E	N	C	D	E	C	S	R	A
6	F	R	U	T	V	I	E	H	A	S	C	E	A	E	R
7	R	S	E	E	H	F	A	L	C	A	N	L	I	S	T
8	E	R	H	C	F	R	I	R	H	N	A	E	T	I	E
9	P	C	C	O	D	E	I	N	E	I	A	R	A	M	R
10	A	E	O	E	C	P	P	I	S	T	E	R	A	N	R
11	S	A	R	E	T	O	D	A	R	T	R	N	E	T	E
12	S	M	B	L	E	T	E	S	E	O	L	E	E	E	E
13	E	A	B	I	M	E	S	E	T	N	I	E	P	E	R
14	S	L	E	O	N	E	R	N	S	U	V	R	T	P	R
15	E	B	C	A	C	H	E	T	E	S	O	R	R	A	

ABIMES
ACCOTA
APPORTERAIENT
ARRET
ASPECT
ASSERVIRAI
ARROSE
BLAMA
BROCHE
CACHES
CACHETTE
CHEVALIER
CHIENS
CODEINE
COMEDIENNES
CORSET
COTES
COUPE

DERME
DUEL
EMANE
ENTERRAIT
IMPREScriptIBLE
MORCELER
MOUCHARDER
NEANT
NOELS
OFFENSES
ORDALIE
OTEE
PAME
PENSEE
PASSES

PERIMEE
PISTERA
POLIE
PRETE
RADOTERAS
RALAIS
RELEVE
REPEINTES
REPOSAIT
RISTER
RETROUVAI
RESSAC
RETRANCHEMENT
ROCHEUSE
SACREES
SERVEUSE
TENUE

Inscrire sur l'enveloppe le mot "concours"

Les réponses doivent nous parvenir avant jeudi de la semaine prochaine

Grille no 6 — Mot Mystère: **LABOUREUR**
Gagnante: Mme Rolland Latour, N.-D. de Lourdes



COUPON-REPONSE

Grille no 8: Mot mystère

Nom

Adresse Tél.

ADRESSEZ VOTRE REPONSE A:

L'ACTION POPULAIRE, C.P. 50, JOLIETTE

Soumissions pour le transport des élèves Commission scolaire régionale Lanaudière

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par le sous-signé, qu'à une session tenue le 12 juin 1968, Messieurs les commissaires d'écoles de la Commission scolaire régionale Lanaudière ont autorisé la demande de soumissions pour le transport des élèves.

Soumis- DE:

A:

sion no

62 St-Calixte

L'Epiphanie

63 Ville-des-Laurentides

L'Epiphanie

64 St-Roch

L'Epiphanie

65 St-Roch

Ville-des-Laurentides

66 St-Félix (village)

Eco. St-Isidore (élèves

de l'orthopédagogie

Rawdon

67 St-Emile

REGLE GENERALE

1. Les entrepreneurs intéressés doivent se procurer les conditions et les formules de soumissions au secrétariat de la Commission scolaire régionale Lanaudière au 333, Sir Mathias Tellier à Joliette.

2. Les soumissions seront reçues jusqu'à 9 h. 30 a.m. (heure avancée) le 22 août 1968 au bureau du directeur du transport au 333, rue Sir Mathias Tellier à Joliette, sous enveloppe scellée avec la mention "SOUMISSION POUR LE TRANSPORT DES ELEVES, SOUMISSION

NO

3. Les soumissions seront ouvertes le même jour à 9 h. 30 a.m. en la salle des commissaires au 333, rue Sir Mathias Tellier, à Joliette. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture des soumissions.

4. La Commission scolaire régionale Lanaudière se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Par: Roland Paré, directeur du transport

Joliette, le 14 août 1968

A VENDRE

FABRIQUE DE BEURRE DE MASCOCHE

TERRAIN ET BATISSES

TERRAIN: (Superficie: environ 23,000 pieds carrés)

BATISSES: logis de 5 pièces (système de chauffage)

S'adresser à

M. ALBANY GUILBAULT

Mascouche, Tél. 474-2246

CORPORATION MUNICIPALE
DE LA PAROISSE DE ST-THOMAS

Soumissions demandées

La Corporation municipale de la paroisse de St-Thomas, comté Joliette, demande des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver pour une longueur environ de 35 milles. Ces soumissions devront être cachetées et devront porter la mention: "Soumission pour entretien des chemins d'hiver".

Le soumissionnaire devra mentionner dans sa soumission l'outillage que ce dernier mettra à la disposition pour l'ouverture des chemins d'hiver.

Les soumissions devront être déposées au bureau du secrétaire-trésorier avant sept (7) heures p.m. le 3 septembre 1968, et l'ouverture des soumissions sera faite le même jour à la séance du conseil au lieu ordinaire des séances.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues.

Pour autres renseignements, s'adresser au secrétaire-trésorier de la corporation.

Willie Roy, secrétaire-trésorier

Impressions de qualité
L'ACTION POPULAIRE

Robert Charlebois premier au festival de la chanson

Une nouvelle preuve est faite que les interprètes et la chanson du Québec sont de classe internationale. Après Ferland, Vigneault, Leyrac et Monique Brunet, Robert Charlebois décrochait récemment l'un des grands prix de la chanson française, au Festival international de Spa, en Belgique. Le Festival s'est tenu du 25 au 28 juillet. Robert Charlebois ex-aequo avec le chanteur français Marc Rongier, y remportait le premier prix.

C'était la deuxième fois, cette année, que le Canada participait à ce concours et la seconde fois qu'il obtenait le 1er prix. En 1967, Monique Brunet y récoltait les lauriers.

Notons que cette année, Robert Charlebois se rendait à Spa en tant que représentant de Radio-Canada. Les candidats, en effet, participent à ce concours soit à titre personnel, soit comme représentant d'une société de radiodiffusion.

dienne de l'opéra **Wozzeck** d'Alban Berg, et le premier théâtre musical de la télévision, le **Pays du sourire**, Il fut également directeur musical de **Chansons canadiennes**.

En 1963, il fut invité en Russie pour enseigner au conservatoire de Moscou pendant quatre mois. Au cours de son séjour, il dirigea 13 concerts à travers le pays et fit connaître une oeuvre de Michel Perrault, **Esquise québécoise**.

Yoland Guérard est bien connue des auditeurs et des téléspectateurs de Radio-Canada.

Ses véritables débuts dans la carrière remontent à un concours radiophonique où il remporta le premier prix. Sa grande chance fut d'être choisi parmi plus de cent concurrents pour remplacer le réputé Ezio Pinza dans **South Pacific**, aux Etats-Unis. Yoland Guérard est un spécialiste de la comédie musicale et nous le retrouverons dans un répertoire où sa voix fait merveille.

Yolande Dulude, qui a commencé à chanter à la radio dès l'âge de 13 ans, a étudié le chant avec Sarah Fisher, à

Montréal et avec le professeur Borduelli, à Londres. Comme Yoland Guérard, Yolande Dulude a connu de beaux succès aux Variétés Lyriques de Montréal, et la radio et la télévision font souvent appel à son talent que nous apprécierons, une nouvelle fois, au cours de ce concert populaire.

Réal. Madeleine Marois.

"Concerts populaires" avec Yolande Dulude, Yoland Guérard et Otto Werner Muller

Otto Werner Muller dirigera l'Orchestre symphonique de Montréal, à l'aréna Maurice-Richard, au cours du **Concert populaire** qui sera télédiffusé le mercredi 21 août à 22 heures. Le soprano Yolande Dulude et la basse Yoland Guérard sont les artistes invités. Ils chanteront des extraits des comédies musicales **Porgy and Bess** et **My Fair Lady**. L'orchestre jouera des pages célèbres de Wagner et de Verdi et une sélection de Gilles Vigneault, orchestrée par Marcel Lévesque.

Le chef d'orchestre Otto Werner Muller est né en Allemagne en 1929. Il a commencé ses études musicales très jeune. A 17 ans, il reçoit son diplôme de chef d'orchestre de l'académie de musique de Francfort. Deux ans plus tard, il est nommé directeur de la musique de chambre de Radio-Stuttgart. Après a délaissé la composition pour se consacrer à la direction d'orchestre.

Fixé au Canada depuis plusieurs années, Otto Werner quelques années passées à Stuttgart, il est demandé pour diriger l'orchestre de l'Opéra

d'Heidelberg, où pendant quatre ans, il fit jouer une soixantaine d'opéras.



Yoland Guérard

Otto Werner Muller a composé de la musique de chambre, plusieurs lieder, deux symphonies et un opera, **Blanche-Neige**. Depuis quelques années, il Muller a dirigé de nombreuses **Heures du concert** à la télévision de Radio-Canada. C'est à lui que revient le privilège d'avoir dirigé la première cana-



Isabelle Pierre anime tous les samedis après-midi la populaire émission "Samedi-Jeunesse", de 14 heures à 17 h 30 au réseau français de Radio-Canada. Le public est invité à assister à l'émission au Pavillon de la Jeunesse, à la Terre des Hommes. Il y verra des vedettes. Ici Dick Rivers en compagnie d'Isabelle Pierre et du réalisateur Jacques Thibaudeau.

HORAIRE DE LA TV

CBFT - CANAL 2 CFTM - CANAL 10

- SAMEDI, LE 17 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—Cinéma
 - 12.30—Monsieur Surprise présente
 - 1.30—Jeunesse sans frontière
 - 2.00—Les quatre saisons
 - 2.15—L'univers des sports Essais olympiques
 - 4.00—L'univers des sports: Golf
 - 5.30—Cinéma-Jeunesse
 - 6.30—Téléjournal
 - 6.35—Mario
 - 7.00—Perdus dans l'espace
 - 8.00—Football canadien
 - 10.30—Valerie et l'aventure
 - 11.00—Téléjournal
 - 11.15—Nouvelles du sport
 - 11.30—Cinéma

- DIMANCHE, LE 18 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—La petite kermesse aux chansons
 - 11.30—Les grands voyages
 - 11.45—Histoire des civilisations
 - 12.00—L'univers et l'homme
 - 1.00—Les travaux et les jours
 - 1.30—Lecture pour tous
 - 2.00—Variations
 - 2.30—L'univers des sports: Tennis
 - 4.00—L'univers des sports: Golf
 - 6.00—Revoir Terre des hommes
 - 6.50—Téléjournal
 - 6.35—Le cinéma amateur dans le monde
 - 7.00—Walt Disney
 - 8.00—Billet de faveur
 - 9.30—Ballades et chansons
 - 10.00—Emission impossible
 - 10.30—L'envers des hommes
 - 11.00—Téléjournal
 - 11.15—Sport-dimanche
 - 11.30—D'hier à demain

- LUNDI, LE 19 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—Cinéma
 - 12.30—Ulysse et Oscar
 - 1.00—Ils chantent en France
 - 1.15—Cinéfeuilleton
 - 1.30—Entre ciel et terre
 - 2.30—Oui ou non
 - 3.00—Cinéma
 - 4.30—La boîte à surprise
 - 5.00—L'agent sans secret
 - 5.30—Michel Vaillant
 - 6.00—Jeunesse oblige
 - 6.25—Nouvelles sportives
 - 6.30—Téléjournal
 - 6.45—Aujourd'hui
 - 7.30—Jinny
 - 8.00—Max la menace
 - 8.30—Visa pour Péte
 - 9.00—Chapeau melon et bottes de cuir
 - 10.00—Partout
 - 11.00—Téléjournal
 - 11.20—Supplément régional
 - 11.30—Nouvelles du sport
 - 11.40—Cinéma
 - 1.15—Téléjournal

- MARDI, LE 20 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—Cinéma
 - 12.30—Ulysse et Oscar
 - 1.00—Afrique du soleil levant
 - 1.15—Cinéfeuilleton
 - 1.30—Les compagnons de Jéhu
 - 2.00—Don Quichotte
 - 2.30—Ni oui ni non
 - 3.00—Cinéma
 - 4.30—La boîte à surprise
 - 5.00—Les cadets de la forêt
 - 5.30—De la jungle à la piste
 - 6.00—Jeunesse oblige
 - 6.25—Nouvelles du sport
 - 6.30—Téléjournal
 - 6.45—Aujourd'hui

- MERCREDI, LE 21 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—Cinéma
 - 12.30—Ulysse et Oscar
 - 1.00—Félix
 - 1.15—Cinéfeuilleton
 - 1.30—Au fond des coeurs
 - 2.30—Oui ou non
 - 3.00—Cinéma
 - 4.30—La boîte à surprise
 - 5.00—Monsieur Surprise présente
 - 5.30—Les aventures de Bob Morane
 - 6.00—Jeunesse oblige
 - 6.25—Nouvelles du sport
 - 6.30—Téléjournal
 - 6.45—Aujourd'hui
 - 7.30—Minouche
 - 8.00—Cinéma du mercredi
 - 10.00—Concerts populaires
 - 11.00—Téléjournal
 - 11.20—Supplément régional
 - 11.30—Nouvelles du sport
 - 11.40—Jacques Brel présente
 - 12.10—Enigmes
 - 1.10—Téléjournal

- JEUDI, LE 22 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—Cinéma
 - 12.30—Ulysse et Oscar
 - 1.00—Les yeux dans les yeux
 - 1.15—Cinéfeuilleton
 - 1.30—L'honnête de la ligne U
 - 2.00—Les saintes chéries
 - 2.30—Ni oui, ni non
 - 3.00—Cinéma
 - 4.30—La boîte à surprise
 - 5.00—Thierry la Fronde
 - 5.30—Bidule de Tarmacadam
 - 6.00—Jeunesse oblige
 - 6.25—Nouvelles du sport
 - 6.30—Téléjournal
 - 6.45—Aujourd'hui
 - 7.30—Les cavaliers de la route
 - 8.00—Commando du désert
 - 8.30—A la seconde
 - 9.00—Au coeur du temps
 - 10.00—Tirez au clair
 - 11.00—Téléjournal
 - 11.20—Supplément régional
 - 11.30—Nouvelles du sport
 - 11.40—Cinéma
 - 1.15—Téléjournal

- VENDEDI, LE 23 AOUT**
- 10.55—Aujourd'hui à CBFT
 - 11.00—Cinéma
 - 12.30—Ulysse et Oscar
 - 1.00—Le club de piano
 - 1.15—Cinéfeuilleton
 - 1.30—Malican, père et fils
 - 2.00—La grande aventure
 - 2.30—Oui ou non
 - 3.00—Cinéma
 - 4.30—La boîte à surprise
 - 5.00—Roquet belles oreilles
 - 5.30—Francis au pays des grands fauves
 - 6.00—Jeunesse oblige
 - 6.25—Nouvelles du sport
 - 6.30—Téléjournal
 - 6.45—Aujourd'hui
 - 7.30—Quand la liberté venait du ciel
 - 8.00—Fleurs d'amour fleurs d'amitié
 - 8.30—Premier choix
 - 10.15—Prenez le volant
 - 10.45—Présences
 - 11.00—Téléjournal
 - 11.20—Supplément régional
 - 11.30—Nouvelles du sport
 - 11.40—Cinéma
 - 1.15—Téléjournal

- MERCREDI, LE 21 AOUT**
- 7.45—Musique
 - 8.00—Métro-matin
 - 9.00—Les p'tits bonhommes
 - 10.00—Bonjour capitaine
 - 11.00—Sur demande
 - 12.00—Les p'tits bonhommes
 - 12.15—Ciné-roman
 - 12.30—Eternel amour
 - 1.00—Hong Kong
 - 2.00—Ciné-samedi
 - 4.00—Sur le matelas
 - 5.00—La rampe sportive
 - 5.30—C'est arrivé cette semaine
 - 6.00—Le Saint
 - 7.00—Jeunesse d'aujourd'hui
 - 8.00—Les arpents verts
 - 8.30—Les grands spectacles
 - 10.00—Intrigues à Hawaï
 - 10.45—Dernière heure et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.15—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

- SAMEDI, LE 17 AOUT**
- 7.45—Musique
 - 8.00—Métro-matin
 - 9.00—Les p'tits bonhommes
 - 10.00—Bonjour capitaine
 - 11.00—Sur demande
 - 12.00—Les p'tits bonhommes
 - 12.15—Ciné-roman
 - 12.30—Eternel amour
 - 1.00—Hong Kong
 - 2.00—Ciné-samedi
 - 4.00—Sur le matelas
 - 5.00—La rampe sportive
 - 5.30—C'est arrivé cette semaine
 - 6.00—Le Saint
 - 7.00—Jeunesse d'aujourd'hui
 - 8.00—Les arpents verts
 - 8.30—Les grands spectacles
 - 10.00—Intrigues à Hawaï
 - 10.45—Dernière heure et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.15—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

- DIMANCHE, LE 18 AOUT**
- 10.30—Musique
 - 11.00—Regard sur le monde
 - 12.30—Bon dimanche
 - 1.00—Ciné-dimanche
 - 5.00—Bonnes vacances
 - 6.00—Sentinelles de l'air
 - 7.00—Le Virginien
 - 8.30—Histoire d'une étoile
 - 9.00—Sauve qui peut
 - 10.00—Les croulants
 - 10.45—Dernière heure et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.10—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

- LUNDI, LE 19 AOUT**
- 7.45—Musique
 - 8.00—Métro-matin
 - 9.00—Toast et café
 - 10.00—L'école du bonheur
 - 10.15—Bonjour capitaine
 - 11.00—Derniers recours
 - 11.30—Aventures
 - 12.00—Première édition
 - 12.15—Ciné-roman
 - 12.30—Eternel amour
 - 1.00—Madame s'amuse
 - 1.30—Voix de femmes
 - 2.30—Ciné-lundi
 - 5.30—La cabane à Midas
 - 6.00—Télé-Métro
 - 6.40—Sports images
 - 7.00—Dernière heure
 - 7.15—Télé-métro
 - 7.30—L'homme à la Rolls
 - 8.30—Ma sorcière bien-aimée
 - 9.00—La belle époque
 - 9.30—Formi... formidable
 - 10.00—Les trois cloches
 - 10.30—A l'italienne
 - 10.45—Dernière heure et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.10—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

- MARDI, LE 20 AOUT**
- 7.45—Musique
 - 8.00—Métro-matin
 - 9.00—Toast et café
 - 10.00—L'école du bonheur
 - 10.15—Bonjour capitaine
 - 11.00—Sir Lancelot
 - 11.30—Aventures
 - 12.00—Première édition
 - 12.15—Ciné-roman
 - 12.30—Eternel amour
 - 1.00—Madame s'amuse
 - 1.30—Voix de femmes
 - 2.30—Ciné-mardi
 - 5.30—La cabane à Midas
 - 6.00—Télé-métro
 - 6.50—Sports images
 - 7.00—Dernière heure
 - 7.15—Télé-métro
 - 7.30—Haute tension

- MERCREDI, LE 21 AOUT**
- 8.30—Cré-Basile en rappé
 - 9.00—Claude Blanchard
 - 9.30—Peter Gunn
 - 10.00—Dix sur dix
 - 10.45—Dernière heure et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.10—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

- JEUDI, LE 22 AOUT**
- 7.45—Musique
 - 8.00—Métro-matin
 - 9.00—Toast et café
 - 10.00—L'école du bonheur
 - 10.15—Bonjour capitaine
 - 11.00—Les hommes volants
 - 11.30—Aventures
 - 12.00—Première édition
 - 12.15—Ciné-roman
 - 12.30—Eternel amour
 - 1.00—Madame s'amuse
 - 1.30—Voix de femmes
 - 2.30—Ciné-jeudi
 - 5.30—La cabane à Midas
 - 6.00—Sports images
 - 7.00—Dernière heure
 - 7.15—Télé-métro
 - 7.30—Elle et lui
 - 8.00—Mon martien favori
 - 8.30—Cinéma
 - 10.00—Vrai de vrai
 - 10.30—Nous deux
 - 10.45—En première page et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.10—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

- VENDEDI, LE 23 AOUT**
- 7.45—Musique
 - 8.00—Métro-matin
 - 9.00—Toast et café
 - 10.00—L'école du bonheur
 - 10.15—Bonjour capitaine
 - 11.00—L'homme invisible
 - 11.30—Aventures
 - 12.00—Première édition
 - 12.15—Ciné-roman
 - 12.30—Eternel amour
 - 1.00—Madame s'amuse
 - 1.30—Voix de femmes
 - 2.30—Ciné-jeudi
 - 5.30—La cabane à Midas
 - 6.00—Télé-métro
 - 6.50—Sports images
 - 7.00—Dernière heure
 - 7.15—Télé-métro
 - 7.30—En première
 - 9.15—L'école du bonheur
 - 9.30—L'âme des poètes
 - 10.00—Délective international
 - 10.30—Toute la ville en parle
 - 10.45—En première page et météo
 - 11.00—La ronde des sports
 - 11.10—Cinéma
 - 12.40—Dernière édition

BIENTOT AU CINEMA "VENUS"

UN FOU-RIRE COLOSSAL!

LOUIS DE FUNES

LA GRANDE VADROUILLE

BOURVIL EN COULEURS

TERRY-THOMAS

"Tel quel" se penche sur la guerre au Vietnam

Parmi tous les problèmes qui agitent le monde, il en est un qui ne peut laisser personne indifférent, de quelque bord que l'on soit: c'est celui de la guerre au Vietnam.

Bien que la solution soit encore loin d'être trouvée (la situation est tellement complexe), il est souvent intéressant de faire le point.

C'est ce à quoi va s'attacher, à la radio de Radio-Canada, l'émission **Tel quel** au cours de son édition du samedi 17 août à 11 h. 30.

Michel Chalvin, qui réalisera l'émission, et l'animateur Louis Martin ont décidé de diviser leur émission en deux grands blocs portant sur:

—les mouvements aux Etats-Unis qui militent en faveur de la paix;

—Les négociations de Paris pendant que la lutte reste toujours aussi intensive sur le terrain.

Dans la première partie, qui est surtout faite de documents, nous pourrions entendre un rappel des manifestations ayant eu lieu dans les grandes villes des Etats-Unis, et les prises de position d'hommes en vue (le docteur Spock, par exemple) seront évoquées.

De plus, on fera le lien avec les récents événements survenus aux Etats-Unis, tels la démission du président Lyndon Johnson et les assassinats du pasteur Martin Luther King et du sénateur Robert Kennedy.

Des entrevues à Paris

La seconde partie de l'émission aura Paris pour cadre, puisque c'est dans la capitale française qu'une solution négociée du conflit reste toujours possible. Là, Louis Martin va interviewer un attaché de presse de la délégation nord-vietnamienne aux pourparlers de paix et un représentant de la délégation américaine.

Outre ces positions officielles, la partie parisienne de l'émission doit être complétée par des entrevues avec des journalistes français de renom, parfaitement au courant du problème vietnamien et ayant suivi de près les négociations depuis le début.

Après ce **Tel quel**, nous saurons bien mieux où se rend le Vietnam en ce mois d'août 1968.

St-Paul

(DE NOTRE CORRESPONDANT)

DECES PICARD:

Le 9 août, à l'âge de 91 ans, est décédé M. Antoine Picard. Il était l'époux en 1ère nocces de feu Rose-Anna Rouleau et en seconde nocce de feu Rose Létourneau, autrefois de St-Paul. Il était exposé au salon Garceau et Garceau à Joliette. Le service eut lieu lundi le 12 août dans notre paroisse. Nos sympathies à la famille.

DECES SYLVESTRE:

A Montréal est décédée, Mme Louis-Joseph Sylvestre, inhumée à St-Jacques. Sincères condoléances à sa belle-soeur, Mme Henri-Louis Sylvestre, de notre paroisse.

se ainsi qu'à l'abbé Gilles Sylvestre, son fils.

PROMPT RETABLISSEMENT:

A M. René Amyot, en séjour à l'hôpital St-Joseph-de-Rosemont à Montréal, nous lui souhaitons de revenir à la santé et d'être de retour dans sa famille le plus tôt possible.

EN VISITE:

Soeur Marie-Paule Landry des Soeurs Ste-Anne et Soeur Marie-des-Séraphins (Emilienne Beaupré) des Soeurs de la Providence, étaient la semaine dernière en visite dans leur famille.

MARIAGE:

LAPORTE — HOTTIN

Le 10 août 1968, M. Jacques Laporte, fils de M. et Mme O-reus Laporte (Irma Desmarais)

de Notre-Dame-de-Lourdes à Mlle Françoise Hottin, fille de M. et Mme Viateur Hottin (Olivina Ducharme). Témoins, Doreus Laporte et Viateur Hottin, les deux pères. Meilleurs vœux!

Le tout-Paris à "Partout"

A l'émission **Partout** du lundi 19 août à 22 heures, le réalisateur Georges Dufresne vous invite à rencontrer le principal organisateur des événements mondains du tout-Paris monsieur Georges Craven. Monsieur Craven expliquera en quoi consiste son travail et comment il a mené sa carrière.

Alain Delon, Yves Montand et Pierre-Louis Guérin, directeur du Lido, ajouteront leurs témoignages à l'interview du grand organisateur.

Au cours de la même émission, vous verrez un reportage réalisé par l'O.R.T.F. sur l'histoire du Vietnam depuis les ac-

cords de Genève en 1954. Ce document, commenté par Philippe de Villers, sera largement illustré de séquences des actualités du conflit.

Enfin, **Partout** du 19 août se terminera en musique avec "Les tambours de Strasbourg", un reportage sur le célèbre ensemble de percussionnistes de cette ville du Rhin.

Encouragez nos annonceurs

BIENTOT AU CINEMA "VENUS"



PRIX + GARANTIE... Ca suffit

**L'UNION 6 (C'EST NOUS!) A DECIDE DE VENDRE
TOUTES SES VOITURES D'OCCASION A
PRIX REDUITS AVEC GARANTIES...!**

Il s'agit là de la plus importante vente de voiture d'occasion jamais vue dans la région. Surtout si vous pensez que l'union 6 représente un consortium des six principaux vendeurs d'automobiles autorisés du pays...
Ca vous suffit? VENEZ VITE!...



Michel Poirier Ltée

250, boul. Barrette Tél. 756-1638

Laberge Pontiac Buick Ltée

144 Baby Tél. 756-8088

FORD | Mercury

Beaulieu Auto Inc.

533 St-Charles nord Tél. 753-7551

Paul Gamache Auto Inc.

1180 Manseau Tél. 753-7513



L'Épicier Cie Ltée

632 De Lanaudière Tél. 756-4960

P.-E. Savignac Ltée

671 St-Thomas Tél. 756-4563

Exigez L'UNION 6 pour votre voiture d'occasion

Le service des ventes sera fermé le samedi du 5 juillet au 31 août